

UN SECTEUR ENCORE CONFIDENTIEL DESTINÉ À SE DÉVELOPPER



De gauche à droite : Lahadji Abdou, directeur de Tifaki Hazi, Pierre Langlade le président de la fédération nationale de l'économie sociale et solidaire (Coorace) et Mohamed Nassor président délégué de Coorace OI et président de Tifaki Hazi.

Le président de la fédération nationale de l'économie sociale et solidaire (Coorace) Pierre Langlade était en visite cette semaine dans l'île. Il est venu notamment sensibiliser les élus, les représentants de l'État et la population sur la l'utilité de la filière qu'il représente pour la réinsertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail. Un domaine encore peu développé dans le 101^{ème} département, mais qui est amené à prendre de l'ampleur au vu du taux de chômage actuel (un peu plus de 20 %).

Si l'ESS (économie sociale et solidaire) concerne 10 % de l'emploi global au niveau national, à Mayotte on est loin de ce taux même si aucune donnée pour le moment, ne permet de quantifier le nombre d'emplois que cela représente dans l'île au lagon. "La création de la Coorace océan Indien en janvier dernier visera à travers son observatoire, à proposer un chiffre précis. Actuellement, les trois principales associations d'insertion (AI) du territoire (Tifaki Hazi, Outsaha maecha et M'Silcano) comptent à elles seules près de 500 employés en insertion par l'activité économique (IAE). Les salariés de ces structures ont le statut de demandeur d'emploi. "Grossièrement notre public, ce sont des personnes au chômage. Notre but est qu'ils trouvent un emploi dit "normal" ou fondent leur entreprise à l'issue de leur IAE", explique Mohamed Nassor président délégué de Coorace OI et président de Tifaki Hazi. En effet, pendant deux ans, les AI accompagnent leurs employés pour les réintégrer dans le marché du travail classique ou se lancent dans l'entrepreneuriat. Si l'employé n'est toujours pas réinséré une fois l'échéance atteinte, il peut bénéficier d'une année supplémentaire d'IAE uniquement dans le cas où ses qualifications sont jugées comme insuffisantes. "Par contre, si son incapacité à être embauché est liée à l'absence d'offre d'emploi, nous ne pouvons pas faire grand-chose malheureusement", regrette Lahadji Abdou, directeur de Tifaki Hazi. "Nous n'avons pas de baguette

magique, mais ces associations sont de véritables laboratoires en termes d'emploi", ajoute Pierre Langlade.

Difficile à l'heure actuelle de savoir quel est le taux national de réinsertion des salariés en IAE. L'objectif de Coorace est de 60 % de sorties dynamiques, autrement dit 60 % d'employés de l'ESS réintégré dans le marché du travail classique. Une donnée qui sous-entend que les chiffres actuels réels sont probablement moindres.

INCITER LES ÉLUS À FAVORISER L'INSERTION DES IAE DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Les principaux secteurs de l'ESS qui sont pourvoyeurs d'emplois sont le bâtiment, les ménages ou encore les services à la personne, y compris à Mayotte. Mais le problème auxquels font face les AI reposent sur l'insertion des employés en IAE dans les travaux publics. Leur but est donc de convaincre les collectivités locales d'intégrer des clauses dans les appels d'offres concernant la commande publique (exemple : les constructions scolaires, le plus gros des travaux publics à Mayotte) qui favoriseraient le recrutement d'un nombre minimum de salariés de l'ESS.

"Les grosses entreprises du BTP répondent et reportent la majeure partie du temps les marchés pour la construction d'école de collège ou de lycées. Les maires ou Conseil départemental pourraient ainsi dans le règlement de l'appel d'offre obliger la société qui remporte le marché, de recruter 10 jeunes de la commune où sera implanté l'établissement afin de contribuer à l'emploi de proximité", prend pour exemple Lahadji Abdou.

Mais cette solution dépend d'une volonté politique. Alors pourquoi les élus locaux ne la mettent pas en œuvre ? "C'est à cause d'une méconnaissance du sujet", répondent à l'unanimité des acteurs de l'ESS. C'est un travail de sensibilisation d'où la visite du président de la fédération nationale. Et cette ignorance est telle que certaines collectivités envisagent la création de structures pour l'emploi des jeunes au lieu de solliciter les AI déjà existantes et qui sont à

même de répondre à cette problématique. Cette aberration n'a pas manqué de surprendre le président national de Coorace : "les communes sont dans une optique d'effectuer des économies or en créant ce genre de structures il faudra embaucher un directeur et des techniciens ce qui va à l'encontre de cette logique. Il faut qu'elles établissent une cartographie, qu'elles évaluent l'existant afin de voir quelles sont les AI à leur disposition. Dans le cas contraire, ce serait une catastrophe".

LE TRAVAIL AU NOIR NUIT À L'ESS

Autre problème auquel sont confrontés les AI mahoraises : l'absence d'exonération contrairement à ce leurs homologues métropolitains qui en bénéficient. Pierre Langlade a promis que la Coorace effectuera son travail de lobbyiste auprès du gouvernement pour que les AI de l'île puissent avoir les mêmes avantages.

Enfin, le dernier obstacle auquel est confronté l'ESS de Mayotte repose sur la concurrence du travail dissimulé. "Dans les ménages par exemple, de nombreux emplois sont réalisés au noir, car beaucoup de gens pensent que cela leur coûte moins cher ou qu'il y a moins de contraintes au niveau administratif (NDLR : les chèques emploi-service n'existent pas encore à Mayotte), or nous nous occupons de tout lorsque nous proposons de mettre à disposition nos employés et ça ne coûte pas plus cher", tient à souligner Madi Bacar directeur de M'sikano. À cela s'ajoute l'abattement fiscal dont peut bénéficier le client d'une AI.

Le chantier de la communication et de la sensibilisation autour des effets positifs de l'ESS pour l'insertion et des avantages que peuvent en retirer les particuliers est encore énorme. Cela passe par des rencontres avec les élus qu'il va falloir convaincre de prendre le temps d'écouter les arguments des acteurs de l'ESS. Une tâche ô combien difficile comme l'a montré il y a quelques mois la tenue des états généraux de l'environnement à l'hémicycle Bamana où les maires et conseillers départementaux avaient brillé par leur absence.